

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2667

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la possibilité de généraliser les visas de circulation pour les publics cibles dans le cadre d'une révision de la politique d'attribution des visas du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le rapport présente la possibilité de supprimer le système de la cascade pour ces publics cibles dans les instructions d'attribution de visas, et l'impact budgétaire que cela pourrait avoir pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que le Gouvernement présente au Parlement un rapport évaluant la possibilité de généraliser les visas de circulation pour les publics cibles dans le cadre d'une révision de la politique d'attribution des visas du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Cette proposition est issue du rapport de Paul Hermelin (avril 2023) dans son exercice d'amélioration de notre politique d'attribution des visas. Après de nombreuses auditions tant au sein des directions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères que dans les postes à l'étranger, M. Hermelin suggère, à moyen constant, que soit généraliser les visas de circulation pour les publics ayant été ciblés par les postes.

Le rapport devra également présenter la possibilité pour les ministères en charge de la compétences visas de supprimer le système de la cascade lors de l'étude des dossiers pour ces publics cibles.